

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement -année 2012- Présentation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dispositions réglementaires

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de l'article 73 de la Loi n°95.101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, dispose que :

“Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'Etablissement Public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessus, ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services municipaux d'assainissement, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article”.

A noter qu'en application de l'article L 2224-5 précité, les maires de chaque commune de la Communauté urbaine de Bordeaux devront présenter, avant le 31 décembre prochain, ce même document à leurs conseils municipaux.

De plus, et conformément aux articles L 1411-13 et L 1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document sera mis à la disposition du public dans les mairies et au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Au titre des 2 contrats de délégation de service public, le délégataire des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif a remis à la collectivité le rapport annuel 2012 le 29 mars 2012.

Service public de l'eau potable

Faits marquants de l'année 2012

L'année 2012 a notamment été consacrée à la révision quinquennale du contrat de concession de l'eau potable. Ainsi, par délibération du 21 décembre 2012, La Cub a adopté l'avenant n°9 au contrat de délégation de service public de l'eau potable qui a intégré, la faculté pour la Cub d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'investissements en eau potable, une restructuration tarifaire avec un volet environnemental et social, le renforcement d'engagements chiffrés garantissant une certaine qualité de service, l'exploitation du service sous la marque L'eau de la Cub commune aux services de l'eau et de l'assainissement, de nouveaux dispositifs de gouvernance du service...

Ce même conseil communautaire a également adopté un nouveau règlement du service public de l'eau potable, ainsi qu'une charte usager.

Par ailleurs, il est également à noter un épisode de gel soutenu, au mois de février 2012, qui a conduit à un nombre important de casses sur le réseau. C'est d'ailleurs dans cette période qu'a été enregistrée la pointe de consommation pour l'année 2012, soit 162 764 m³/j le 14 février.

49,9 Mm³ ont été prélevés en 2012 contre 48,9 Mm³ en 2011 (hors volumes prélevés et reversés au milieu naturel suite à la pollution de la ressource de Thil et Gamarde à Saint-Médard-en-Jalles, correspondant à 6,3 Mm³).

40,3 Mm³ d'eau ont été consommés, soit une diminution de 1 % par rapport à 2011.

Dans le cadre du projet ressource de substitution, La Cub a souhaité réaliser une mission d'expertise, visant à confirmer la faisabilité opérationnelle des 3 projets identifiés par la CLE. Les conclusions ont été présentées aux différents partenaires et services de l'Etat, au cours du dernier trimestre 2012.

Analyse de l'activité du délégataire

Malgré la persistance de la pollution impactant les ressources de Thil et Gamarde, ainsi que l'épisode de gel soutenu du mois de février 2012, le délégataire a su, en optimisant la gestion des prélèvements, garantir la continuité de service public.

Lors de l'épisode de gel intense de février, le service a connu une relative tension entre les ressources disponibles et les besoins de consommation. Cette situation exceptionnelle

devra être prise en compte dans le cadre de réflexions et actions à entreprendre pour gérer les situations de pointe de consommation habituellement considérées comme susceptibles de se produire en période estivale.

Il faut cependant souligner la hausse significative des prélèvements à l'éocène en 2012 (15 Mm³), alors que les prélèvements dans cette nappe étaient passés sous la barre des 9 Mm³ en 2010. Cette hausse, justifiée par la compensation des ressources polluées à l'arrêt, a été accentuée par la très faible pluviométrie hivernale, ayant pour conséquence une faible recharge des sources.

Cette année encore, l'eau distribuée a été de très bonne qualité avec des taux de conformité réalisés au titre du contrôle sanitaire de 100 % pour les paramètres microbiologiques et de 99,5 % pour les paramètres physico-chimiques.

Le rendement du réseau a, quant à lui, perdu près de 2 points en 2012 et affiche 82,71 % contre 84,38 % en 2011. Cette chute s'explique notamment par une augmentation des pertes en eau sur le réseau, conséquence d'un nombre très élevé de fuites au mois de février suite aux effets du gel, mais également par une baisse de la fréquence de la recherche de fuites. En effet, le nombre de fuites détectées en 2012 est passé à 676 contre plus de 1 000/an les deux dernières années. Le linéaire de réseau ausculté en 2012 a été moins important en 2012 qu'en 2011. Le concessionnaire devra donc reconsidérer sa stratégie de recherche de fuites dès cette année 2013.

Enfin, on ne peut que déplorer les mauvais résultats observés sur les engagements de qualité de service à l'utilisateur. En effet, ces engagements, issus de l'avenant n°7, ne cessent d'être insatisfaisants depuis 2007. Que ce soit pour les délais de réponse aux courriers des usagers, les délais d'établissement des devis..., le délégataire ne met pas en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux objectifs définis.

Evolution des flux financiers

En 2012, les produits du délégataire augmentent de 3,4% par rapport à 2011, malgré une baisse des volumes vendus de -1,0 %. La hausse des produits résulte d'un effet prix (+ 3,9 %), de la hausse du nombre d'abonnés (+ 2,7 %), de la hausse du chiffre d'affaires lié aux travaux réalisés pour les abonnés ainsi que des recettes accessoires.

Les dépenses d'exploitation représentent 38,3 M€ en 2012 ; elles sont en baisse de - 3,5 % (économie de 1,4 M€) par rapport à 2011. Les investissements réalisés sur 2012 sont en retrait de 0,9 M€ par rapport à la prévision de l'avenant 9.

La trésorerie disponible avant impôts et frais ou produits financiers est négative en 2012 pour la quatrième année consécutive. Elle atteint 58,7 M€ en cumul depuis l'origine de la concession, soit une hausse de 2,4 M€ par rapport à la dernière prévision ressortant de l'avenant 9.

Service public de l'assainissement

Faits marquants de l'année 2012

L'année 2012 a été marquée par les principales délibérations du 28 septembre 2012 adoptant l'avenant n°7 et le protocole de fin de contrat du contrat de délégation de service public de l'assainissement (1992-2012), l'attribution de la DSP pour le service public de l'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines pour la période 2013/2018 à une société dédiée, la Société de Gestion de l'Assainissement de La Cub, filiale à 100 % de Lyonnaise des eaux.

Cette même délibération a permis d'adopter le nouveau règlement du service de l'assainissement collectif.

Le nouveau contrat a intégré :

- une forte amélioration des conditions financières :
 - o baisse de 33 % de la part délégataire de la redevance assainissement,
 - o baisse de 14 % de la contribution due au délégataire au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines,
- la mise en place de nouvelles instances de gouvernance du service avec une forte participation des associations (conseil d'administration de la SGAC),
- l'exploitation du service exercée sous la marque L'eau de La Cub commune aux services de l'eau et de l'assainissement,
- la mise en place au total de plus de 600 engagements et indicateurs de performance assortis de pénalités,

Cette année, aucun débordement de station d'épuration, inondation ou pollution n'a été constaté.

La pluviométrie annuelle est, quant à elle, dans la moyenne des 30 dernières années (environ 890 mm). On note cependant une grande hétérogénéité temporelle dans la répartition annuelle de la pluie : très faible pluviométrie au premier trimestre (92,5 mm), avril le plus pluvieux depuis 30 ans (199 mm), forte pluviométrie au dernier trimestre (361 mm).

Analyse de l'activité du délégataire

Le délégataire a mis tout en œuvre pour une mise en route réussie de la file eau de la station d'épuration de Louis Fargue.

La gestion des stations d'épuration a permis de respecter les normes de rejets imposées par les arrêtés d'exploitation.

Le travail de construction du protocole de fin de contrat, au second semestre, s'est déroulé dans de bonnes conditions et a permis l'élaboration d'un protocole très complet et détaillé permettant de clarifier et faciliter les opérations de clôture du contrat.

Par ailleurs, les tests de la Gestion Dynamique pour le traitement différé des eaux pluviales sont concluants et ce système passera en phase opérationnelle en 2013.

Concernant le curage des réseaux et des bouches d'égout, il est à noter une baisse significative d'ouvrages visités et de canalisations curées.

Evolution des flux financiers

En 2012, les produits du délégataire augmentent de + 4,3 % par rapport à 2011, malgré la baisse des volumes assujettis de - 1,4%. La hausse des produits résulte principalement d'un effet prix (+ 3,9 % pour la rémunération «eaux usées», + 3,7 % pour la rémunération forfaitaire pour le pluvial) et de l'augmentation de la prime d'épuration de l'Agence de l'Eau de 63,6 %.

Le montant global des charges (34,9 M€) est en repli (- 3,4 %, soit -1,2M€) par rapport à 2011.

Le résultat 2012 s'inscrit à - 2 M€, soit une progression de 0,3 M€ par rapport à 2011. Ce résultat est supérieur aux prévisions. Ainsi, le taux de marge cumulé sur la période 1992-2012 s'inscrit à 10,4 %, contre 8,9 % dans le prévisionnel de l'avenant 5.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les délibérations n°2012/0936 et n°2012/0939 en date du 22 décembre 2012,

Et après avoir entendu le rapport de présentation,

Décide

Article 1 : De prendre acte du rapport présenté par Monsieur le président de la Communauté urbaine de Bordeaux en application des dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : D'adopter le présent rapport en l'état.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 5 JUILLET 2013

M. JEAN-PIERRE TURON